

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA CORREZE
6, rue Souham - TSA 99998 - 19009 TULLE CEDEX

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(R.C)**

**MARCHE DE SERVICE
APPEL D'OFFRES OUVERT**

N° 0001-2026

OBJET: Nettoyage des locaux de la CPAM de la Corrèze

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 02 mars 2026 à 15 heures

**LES OFFRES SERONT DEPOSEES PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR
<https://www.marches-publics.gouv.fr>**

Ce document contient 8 feuillets qui doivent être paraphés

SOMMAIRE :

1 – MODE DE L'APPEL D'OFFRES	3
2 - UNITE MONETAIRE ET LANGUE	3
3 – DECOMPOSITION EN LOTS	3
4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
5 – PRESENTATION DES OFFRES	4
6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	6
7 - JUGEMENT DES OFFRES.....	7
8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE.....	8
9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – VISITES DES SITES OBLIGATOIRES	9
10- VOIE DE RECOURS.....	9

1 – MODE DE L'APPEL D'OFFRES

Marché "appel d'offres ouvert" passé conformément aux articles R2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique, ainsi qu'en application de l'arrêté du 19 juillet 2018 portant réglementation sur les marchés passés par les organismes de sécurité sociale du régime général.

Le présent marché est un marché de services.

Le marché est ordinaire à prix global et forfaitaire.

Le présent marché est alloté en trois lots.

En ce qui concerne le lot n°3, en application de l'article L2113-14 du Code de la commande publique, ce lot est réservé aux :

- Structures d'Insertion par l'Activité Économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés
- Entreprises Adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du code du travail, à des Établissements et Services d'Aide par le Travail mentionnés à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans les conditions normales.

2 - UNITE MONETAIRE ET LANGUE

L'unité monétaire est l'Euro et l'ensemble des documents sera rédigé en Français.

Les prix devront être exprimés en euros TTC.

3 – DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché porte sur le renouvellement des contrats de nettoyage de la CPAM de la Corrèze.

Il est divisé en 3 lots.

LOT	SITE	Nettoyage des sites	Adresse des sites	Superficie (SUB hors locaux d'archives)
LOT n°1 Bâtiment TULLE	Site n°1	Services CPAM	18 avenue Winston Churchill, 19000 Tulle	4347m ²
	Site n°2	CRESLI		
	Site n°3	Partenaire hébergé		
	Site n°4	UGE CAM – SI SSIAD		
	Site n°5	UGE CAM - Cabinet Dentaire		
LOT n°2 Batiment BRIVE	Site n°6	Services CPAM	17, avenue Alsace Lorraine 19111 Brive	1575m ²
	Site n°7	UGE CAM – SI SSIAD		
	Site n°8	UGE CAM - Cabinet Dentaire		
LOT n°3	Site n°9	Espaces convivialité & Espace de restauration	18 avenue Winston Churchill, 19000 Tulle	211m ²

Un même soumissionnaire pourra répondre aux lots 1 et 2 ou à un seul des deux lots.
Il est toutefois interdit de présenter des offres de prix dégressives en fonction du nombre de lots attribués.

Pour rappel, en application de l'article L2113-14 du Code de la commande publique, le lot n°3 est réservé à des structures d'insertion ou à des Entreprises Adaptées à des établissements de Services d'Aide au Travail

4 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5 – PRESENTATION DES OFFRES

5.1 Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément aux articles R2132-1 à 14 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition gratuitement le dossier de consultation par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats disposent sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des dossiers. Un Guide Utilisateur Général Entreprise est mis à la disposition des soumissionnaires par la plateforme.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement de la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature électronique dans ses marchés.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique, une copie de sauvegarde peut être envoyée par le candidat.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur la plateforme et indiquer une adresse courriel électronique valide et pérenne, permettant de façon certaine une correspondance électronique, notamment pour être informé d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.
Il appartient également aux soumissionnaires de consulter cette adresse courriel régulièrement.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

5.2 Documents de candidatures

Le candidat doit fournir un dossier complet, lisible et en français, comprenant les pièces énoncées infra.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter.
Le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise.

Les candidats doivent fournir un dossier de candidature comprenant les pièces justificatives suivantes :

- 1) La Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants : formulaire DC 1 (disponible sur le site du ministère : www.economie.gouv.fr) ou équivalent ;
- 2) La Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : formulaire DC 2 (disponible sur le site du ministère : www.economie.gouv.fr) ou équivalent ;

<i>A ces deux formulaires (DC 1 et DC 2), le candidat peut substituer le Dume</i>

Depuis le 1er octobre 2018, le DUME n'est plus disponible qu'au format dématérialisé.
Le candidat peut créer son e-Dume via le portail web disponible sur Chorus Pro ou encore sur le site de l'Union européenne à l'adresse <https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>
Il l'imprime alors au format pdf pour l'intégrer à son dépôt électronique.

- 3) Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- 4) Une attestation sur l'honneur certifiant que le travail est réalisé par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 3243-1, 2 et 4, articles L 1221-10, 13 et 15 du Code du travail ;
- 5) Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie des jugements ;
- 6) L'attestation d'assurance en cours de validité
- 7) Si certaines prestations sont sous-traitées, le candidat doit présenter son sous-traitant (formulaire DC4 ou équivalent).
- 8) une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché au cours des trois derniers exercices disponibles;
- 9) Une présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- 10) Un document de présentation générale de la société candidate, comportant notamment la logistique de celle-ci (moyens humains et qualifications, moyens matériels).
- 11) Une liste de références récentes des prestations considérées, en précisant les noms des sociétés, la nature et la date des prestations ainsi que les coordonnées d'une personne pouvant être jointe au sein de chaque société.
- **Pour les candidats au lot n°3 :**
Les candidats devront impérativement fournir tout document permettant de justifier son statut en tant que SIAE et en tant que EA ou ESAT (agrément ou conventionnement).
Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les mêmes pièces de candidatures relatives à cet intervenant.

Les formulaires cités sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

5.3 Documents de l'offre

- L'Acte d'Engagement (ATTRI1) pour chacun des trois lots
- Les bordereaux de prix pour chacun des deux lots dûment complétés, paraphés à chaque feuillet et signés en dernière page pour approbation,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun aux deux lots, dûment complété, paraphé à chaque feuillet et signé en dernière page pour approbation,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun aux deux lots, dûment complété, paraphé à chaque feuillet et signé en dernière page pour approbation,
- Le règlement de Consultation (RC) joint au dossier de consultation à accepter sans aucune modification, à parapher et à signer,
- Les annexes 1 à 3 pour chacun des deux lots
- Le document « Cadre de réponse » dûment complété
- Les devis détaillés correspondants aux prestations « Divers »
- L'attestation de visite obligatoire prévue à l'article 9 du présent document
- Un Mémoire technique contenant notamment :
 - ✓ un rapport de présentation de l'organisation et des moyens humains mis en œuvre pour garantir la réalisation des prestations et leur qualité contenant :

- le planning des prestations proposées,
- les horaires des prestations proposées,
- le nombre de personnes affectées aux sites,
- les différents rôles et/ou fonctions des personnes affectées aux sites
- la cadence de la prestation, soit le nombre de m² nettoyé par heure pour chaque site
- les modalités de suivi quotidien des prestations
- les modalités de gestion des remplacements (en cas d'absence et de congés)
- les modalités de contrôle des prestations avec présentation des outils utilisés (fiches, logiciel etc)
- le nombre d'heures d'encadrement réalisées par une personne autre qu'un salarié présent tous les jours sur le chantier
- les délais d'intervention en cas de prestations exceptionnelles,
- la réactivité de l'entreprise en cas de dysfonctionnement,
- les actions de formation qui ont pu être engagées à l'égard du personnel (encadrant et exécutant)
- les éléments justifiant du respect de l'obligation de reprise du personnel
- ✓ Un rapport de présentation des moyens techniques mis en œuvre pour garantir la réalisation des prestations et leur qualité contenant :
 - les fiches techniques des produits utilisés mentionnant les labels et écolabels.
 - Les fiches de données de sécurité des produits utilisés
 - la description du matériel utilisé pour la réalisation des prestations
 - Les quantités du matériel mis à disposition par site pour la réalisation des prestations
- ✓ Une note de présentation des pratiques de l'entreprise en matière de développement durable contenant :

Tout élément permettant d'évaluer la valeur « écologique » et « sociale » de l'offre (statut des salariés, actions relatives au tri sélectif, biodégradabilité des produits utilisés, mise en œuvre de démarche d'insertion professionnelle des personnes en difficulté, certifications en terme de politique environnementale...)

Conformément à l'article R2151-7 du Code de la Commande Publique, le présent document ne permet pas aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre(s) de groupement(s) ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

5.4 Pièces à fournir par le candidat retenu

Le candidat retenu devra produire, dans un délai de **5 jours francs** à compter de la réception de la demande du Pouvoir Adjudicateur, les certificats mentionnés à l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique et dont la liste figure dans un arrêté annexé au présent Code (cf. annexe 4 créée par l'arrêté du 22 mars 2019)

A défaut son offre sera rejetée.

Le Pouvoir Adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant, selon le classement des offres.

6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent parvenir à la CPAM de la Corrèze au plus tard le :

Lundi 2 mars 2026, 15h00

Conformément aux articles R2132-7 à 14 Du Code de la Commande Publique, l'offre devra être déposée **sous forme dématérialisée** via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure fixée ci-dessus.

Les candidats disposent sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des dossiers.

Un guide d'utilisation (manuel entreprises) en cas de dépôt dématérialisé est mis à la disposition des soumissionnaires par la plateforme.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement de la plateforme meoss.achatpublic.com utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

Le pouvoir adjudicateur n'impose pas la signature électronique dans ses marchés.

Pour le candidat désigné attributaire, son offre électronique pourra être transformée en offre papier.

Conformément aux dispositions de l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique, une copie de sauvegarde peut être envoyée par le candidat.

Cette copie de sauvegarde :

- peut être transmise sur un support papier ou sur support physique électronique (CD, DVD ROM, clé USB...) ;
- doit être placée dans un pli scellé comportant la mention «copie de sauvegarde» ainsi que l'intitulé de la consultation,
- doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur figurante dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) ou le règlement de la consultation, à savoir :

CPAM de la Corrèze HD
Madame le Directeur
Appel d'offre Ouvert – Nettoyage des locaux
6 rue Souham
TSA 99998
19009 Tulle Cedex

- ou doit être déposée en main propre les jours, aux heures et à l'adresse du pouvoir adjudicateur indiqué ci-dessus, contre récépissé.

Attention : **cette copie de sauvegarde doit IMPERATIVEMENT parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.**

La copie de sauvegarde ne sera ouverte que dans les conditions suivantes :

1) lorsque «un programme informatique malveillant [virus] est détecté» par le pouvoir adjudicateur.

2) lorsque la candidature ou l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue dans les délais imposés ou n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

7 - JUGEMENT DES OFFRES

Le choix de l'entreprise sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par les concurrents avant la date et heure limites fixées à l'article 6.

Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidatures portera sur leur recevabilité conformément aux articles du Code de la Commande Publique contenus dans Partie n°2 des parties Législative et réglementaire – Livre 1^{er} – Titre 4 intitulé « Phase de candidature » et sur les capacités professionnelles techniques et financières.

Les offres inappropriées inacceptables ou irrégulières au sens de l'article L2152-1 à 4 du Code de la Commande Publique sont éliminées par le représentant du pouvoir adjudicateur, conformément à l'article R2152-1.

Conformément à l'article R 2152-2 du Code de la Commande Publique, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai de 5 jours à compter de la demande faite par l'acheteur, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Offre anormalement basse

Une Offre anormalement basse est une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché.

L'acheteur met en œuvre tous moyens lui permettant de détecter les offres anormalement basses.

Lorsqu'une offre semble anormalement basse, l'acheteur exige que l'opérateur économique fournisse des précisions et justifications sur le montant de son offre, en application de l'article R2152-3 du Code de la Commande Publique.

Si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que l'offre est anormalement basse, il la rejette, en application de l'article R2152-4 du Code de la Commande publique.

Critères de sélection des offres

La commission des marchés tiendra compte des critères de choix des offres définis, hiérarchisés et pondérés ci après :

- Le prix des prestations proposées : 40 points
- Valeur technique de l'offre : 50 points
 - o Moyens techniques et humains alloués à la réalisation de la prestation : 20 points
 - o Modalités et moyens mis en œuvre pour le suivi quotidien des prestations : 10 points
 - o Modalités de contrôle proposées : 10 points
 - o Modalités d'intervention en cas de dysfonctionnement : 10 points
- Performance RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de l'offre : 10 points
(Produit éco labellisés proposés, actions en matière de responsabilité sociale et environnementales)

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre du candidat, aucune rectification ne sera effectuée pour le jugement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

Les offres seront classées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

Conformément aux articles R2144-1 à 7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre les éléments prévus article R2193-1 du Code de la Commande Publique ainsi que :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à 11 du Code de la Commande Publique.

8 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ

Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture établie par le Prestataire, à condition que celle-ci ne soit pas contestée par la Personne représentant le pouvoir adjudicateur.

Il sera effectué par Monsieur le Directeur Comptable et financier de la Caisse Primaire d'Assurance maladie de la Corrèze, après ordonnancement de la somme par l'ordonnateur, Monsieur le Directeur ou son délégataire.

Le défaut de mandatement dans le délai précité fait courir de plein droit les intérêts moratoires au profit du titulaire.

Les intérêts moratoires seront versés par le pouvoir adjudicateur selon les modalités prévues dans la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013.

9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – VISITES DES SITES OBLIGATOIRES

Avant le dépôt des dossiers de soumission les candidats devront impérativement avoir visité les sites. Les visites de site sont programmées :

⇒ **Lot n°1 : le vendredi 13 février à 14h**

Le point de rendez-vous sera à 09h00 sur le parvis de l'immeuble.
La visite des sites n°1-2-3-4-5 sera réalisée sur la demi-journée.

⇒ **Lot n°2 : le mercredi 11 février à 9h30**

Le point de rendez-vous sera à 09h30 à l'accueil du site n°6.
La visite des sites n°6-7-8 sera réalisée sur la demi-journée.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, ou relatives au déroulement des visites sur site obligatoires, les candidats devront obligatoirement poser leur(s) question(s) via la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr> - rubrique questions/réponses, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

10- VOIE DE RECOURS

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Tulle.

Adresse : 9 quai Gabriel Péri

Téléphone : 05 55 20 24 01

(TOUTES LES PAGES DE CES DOCUMENTS DOIVENT ETRE PARAPHEES)